

Le mercredi 20 mars 2024 à 18h00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur LANEAU Philippe, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché.

Membres présents : Mesdames BERNARD Marie-Claude, BENOIT Francine et MUTEREL Nadine, Messieurs SAMYN Philippe, PAIN Anthony, JADART Michel et DEVIE Jean.

Absent excusé : Messieurs CAMUS Guy, Maire et MATHIEU Laurent

Secrétaire de séance : Madame BERNARD Marie-Claude

Ordre du jour

- Appel des questions diverses
- Compte de gestion et compte administratif 2023
 - Affectation des résultats
 - Orientations budgétaires 2024
 - Location vestiaire des arbitres
- Renouvellement des membres du Bureau de l'Association foncière de Chaumont-Porcien
 - Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- Recours à personnel contractuel ou entreprises spécialisées pour tontes des espaces verts
 - Demande d'un habitant du hameau de Mauroy
 - Compte rendu de la commission voiries
 - Compte rendu de la commission bâtiments
- Résultats du questionnaire sur l'aire de jeux
 - Projet éolien Energiteam

- DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Madame BERNARD Marie-Claude a été désignée secrétaire de séance

- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 16 FEVRIER 2024

Le procès-verbal de la séance du 16 février 2024 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

- APPEL DES QUESTIONS DIVERSES

M. LANEAU : information sur l'enquête publique « projet éolien VALECO », devenir du terrain de foot, salon de coiffure, remise en état portes de cimetières, peinture sur rambardes d'escalier et balcon

M. JADART : dégradation de la voirie, notamment devant la boulangerie et frais d'entretien du lagunage.

Mme BERNARD : devenir du bois route de Rocquigny

M. SAMYN : fête du sport

M. PAIN : passerelle de la salle des fêtes

- INTERVENTION DE M. THOMAS Daniel, Vice -Président à la Communauté de Communes des Crêtes pré ardennaises.

La Communauté de Communes souhaite installer une chaudière pouvant alimenter en chauffage, l'école de musique, le salon de coiffure, la maison des services et le béguinage. Le choix se porte sur une chaudière collective en container. Dans le container il y a la chaudière et le silo à pellets. Le container

sera installé derrière le préau. Le choix s'est porté sur une chaudière à pellets pour garantir l'obtention de subventions. La communauté de communes peut porter le projet et déposer les demandes de subventions. Le reste à charge peut être réparti selon le besoin en consommation des 2 partenaires (69 % commune et 31% communauté de commune) ou 50% chacun. La Communauté de Communes recherche toutes les aides possibles pour que le reste à charge à répartir soit moins important. Des subventions peuvent être obtenues auprès de Climaxion sur la chaufferie, la DETR ou DSIL, le FCTVA. Le reste à charge d'un montant estimé de 30 083.63 € sera partagé. Soit environ 15 000.00 euros pour la commune.

Quelques petits travaux à prévoir. La création d'une dalle et le raccordement des réseaux en électricité et eau avec pose de compteurs individuels.

Monsieur LANEAU Philippe souhaite l'installation de compteurs différents pour la maison des services et le bâtiment abritant l'école de musique et le salon de coiffure.

Les membres du Conseil Municipal s'engagent à donner une décision pour le prochain Conseil Municipal.

Si la décision est positive, le projet sera réalisé pour 2025.

- COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2023

Le Compte de gestion étant conforme aux écritures des ordonnateurs,

Les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents, le Compte de gestion 2023, tenu du 01/01/2023 au 30/11/2023 par le Comptable, Monsieur Florent MAUGERARD, et du 01/12/2023 au 29/02/2024 par le Comptable, Madame GIVERNAUD Fabienne, service de gestion comptable de Rethel.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2023, faisant apparaître les résultats suivants :

Pour la section de fonctionnement :

- un excédent de 124 925.39 € euros
- une intégration de résultats du budget 11305 CCAS Chaumont-Porcien (dissous le 31/12/2022) de 893.86 €

Pour la section d'investissement :

- un excédent de 48 348.10 €
- une intégration de résultats du budget 11305 CCAS Chaumont-Porcien (dissous le 31/12/2022) de 73.06 €

- AFFECTATION DES RESULTATS

La section de fonctionnement faisant apparaître un excédent global de 295 027.24 euros

Et

La section d'investissement faisant apparaître un déficit de 82 441.39 euros

Les membres du Conseil Municipal décident l'affectation des résultats suivants :

Affectation à l'article 002 : + 212 585.85 euros (295 027.24 € – 82 441.39 €) en recettes de fonctionnement

Affectation à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisés : 82 441.39 euros en recettes d'investissement

- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

TRAVAUX VOIRIES

Les travaux prévus en 2023 ne sont pas achevés. Le solde est de 57 197.04 € T.T.C

Prévision des travaux de voiries à réaliser en 2024.

Le coût des travaux s'élève à la somme de 33 410. 73 € H.T

Premier dossier : réfection de plusieurs rues sur la commune de Chaumont-Porcien : PAGAN, route de Mauroy et création regard à Logny-Les-Chaumont-.

Montant de l'opération : 10 594.23 € H.T

Pour le deuxième dossier : réfection route du lotissement le Coulmier et création de trottoir ;

Montant de l'opération : 22 816.50 € H.T

- TRAVAUX BÂTIMENTS

Remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée de la salle des fêtes : 15 947.32 € T.T.C.

Monsieur JADART Michel émet une réserve pour la pose des fenêtres par rapport à la réfection de la façade.

Réfection de la toiture des 12 et 14 place de la mairie : 40 762.80 € T.T.C

Réfection de la passerelle de la salle des fêtes : 20 283.00 € T.T.C

Actuellement pas de réponse concernant les demandes de subventions.

- LOCAL RDTA

Le vendredi 23 février 2024, Madame BERNARD Marie-Claude et messieurs LANEAU Philippe, JADART Michel et MATHIEU Laurent ont visité l'ancien local des arbitres.

Monsieur LANEAU Philippe rappelle que la RDTA est intéressée par l'ancien local des arbitres près du terrain de football, pour son personnel de conduite.

La RDTA prendra à sa charge les petits travaux (nettoyage, peinture et aménagement) et l'installation d'un convecteur électrique avec programmation.

Monsieur LANEAU propose aux membres du Conseil Municipal, un loyer de 150.00 € par mois toutes charges comprises.

Les membres du Conseil Municipal après délibération,

- Acceptent à l'unanimité des membres présents de louer le local à la RDTA pour la somme de 150.00 euros par mois.

- Autorisent monsieur LANEAU à rédiger et à signer une convention de mise à disposition d'un local à titre onéreux avec les services de la RDTA.

Le responsable de la RDTA a précisé que les bus ne seront plus stationnés sur le parking du Pôle scolaire en période de vacances scolaires.

- DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE CHAUMONT-PORCIEN

Monsieur DEVIE Jean, Président de l'Association foncière de Chaumont-Porcien expose que le Bureau de l'Association Foncière de Chaumont-Porcien doit être renouvelé tous les 6 ans et que le Bureau compte sept membres, propriétaires.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décident de désigner la moitié des propriétaires suivants :

- M. CAMUS Guy (Maire désigné d'office)
- M. DEVIE Jean
- M. HOLVOET Gilles
- M. JADART Michel
- M. LORGUE Eric
- M. MILART Jean-Marc
- M. RUCHE Thierry
- M. SAMYN Philippe

- PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Décret N° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une **prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale**

Le 1^{er} Adjoint, Monsieur LANEAU Philippe, expose :

Les agents publics, assistants maternels et assistants familiaux employés par des collectivités territoriale, leurs établissements publics et leurs groupements d'intérêt public, à l'exception de ceux de l'Etat et relevant de l'article L.5 du Code Général de la Fonction Publique, dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure à 39 000 euros, peuvent prétendre à cette prime.

Le décret prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et les GIP, à l'exception de ceux de l'Etat et relevant de l'article L.5 du Code Général de la fonction publique, peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

A titre d'information, le montant de la prime pour une rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, supérieure à 33 600 € ou inférieure ou égale à 39 000 €, le montant maximum de la prime de pouvoir d'achat est de 300 €.

Cette prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents :

- L'instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire selon les rémunérations brutes (au prorata du temps de travail si temps non complet)
- Le versement de cette prime de pouvoir d'achat en une seule fois
- L'inscrire la dépense au budget primitif de l'année 2024.

- RECOURS A PERSONNEL CONTRACTUEL OU ENTREPRISES SPECIALISEES POUR TONTES DES ESPACES VERTS POUR LES SAISONS PRINTEMPS-ETE

Monsieur LANEAU Philippe a contacté plusieurs entreprises, un seul devis reçu à ce jour.

France travail a été contacté et pour l'instant pas de réponse concrète quant au recours à un contrat aidé.

Tarif proposé par l'entreprise :

Pour 6 passages : 16 653 euros (débroussaillage et tonte). Ce qui revient à une fois par mois

Ou

1 passage réclamé au coup par coup 3 100.00 euros

Monsieur LANEAU précise que dans les 6 passages, les cimetières et le terrain derrière la mairie de Wadimont ne sont pas compris.

Considérant que 6 passages ne sont pas suffisants, les membres du Conseil Municipal décident d'embaucher une personne à 32 heures hebdomadaire pour 7 mois et si nécessité, il y aura recours à l'entreprise au coup par coup.

- DEMANDE D'UN HABITANT DU HAMEAU DE MAUROY. DETERIORATION DES BAS-COTES

Le hameau de Mauroy a fait l'objet de travaux en 2022 pour le passage de la fibre et en 2023 pour la mise en place de l'adduction d'eau permettant d'alimenter la ferme de la « Place à Lys ». Conséquence de la détérioration des bas-côtés.

Monsieur DEVIE précise avoir déposé une réserve auprès des services du SIAEP de Rocquigny à ce sujet. L'entreprise en cause doit intervenir pour une remise en état des bas-côtés.

Concernant l'entrée d'un des trois propriétaires, le Conseil Municipal valide la mise en place d'une aire stabilisée en bout de route jusqu'à son entrée de parcelle.

Concernant la rue de Mauroy, la Commune procèdera à un nettoyage de la chaussée et la Commission voirie en date du 7 mars 2024 propose l'étude d'un gravillonnage pour 2025, sachant que les travaux voirie 2024 sont déjà budgétisés.

- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE

Les membres de la commission se sont réunis en date du 7 mars 2024

Monsieur DEVIE Jean donne lecture des sujets abordés et des décisions prises

TRAVAUX 2023

Les trois chantiers sur WADIMONT ont été réalisés pour un total de 40 233.83 € T.T.C

TRAVAUX 2024

La demande de subvention sur l'exercice 2023 n'a pas été retenue, mais est maintenue pour 2024.

Deux nouveaux dossiers de demande de subventions ont été déposés en décembre 2023 pour les travaux suivants :

- **Réfection route du lotissement « le Coulmier » et création de trottoir** pour un montant total de : 22 816.50 € H.T, 27 379.80 € T.T.C

- **Route de Pagan, travaux supplémentaires** pour un montant total de : 10 594.23 € H.T, 12 713.08 € T.T.C

- **Dépenses imprévues : rue du cimetière à Chaumont-Porcien**

Le SIAEP a modifié le système d'alimentation en eau du cimetière. Le drainage côté gauche en allant au cimetière étant bouché, il a été décidé de profiter de la tranchée pour effectuer la pose d'un nouveau drainage, qui a permis d'agrandir le parking.

Coût de l'opération : 4 983.60 € H.T, 5 980.32 € T.T.C

Les membres de la commission voirie réunis en date du 7 mars 2024, ont décidé de reporter ultérieurement les travaux suivants pour un total de 44 305.96 € T.T.C :

Réfection route du lotissement « le Coulmier » et création de trottoir : 27 379.80 € T.T.C

Bois des Evechés : 9 392.07 € T.T.C

Après Mauroy (limite du terroir) : 4 119.28 € T.T.C

La place à Lys (avant Mauroy) : 3 414.81 € T.T.C

Inscription des travaux à réaliser pour 2024 (reliquat travaux 2023 et rue du cimetière) pour un montant de : 58 964.27 € T.T.C

- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION BÂTIMENT

Les membres de la commission bâtiment, se sont réunis le 11 mars 2024.

Monsieur Philippe LANEAU, Vice-Président donne lecture des sujets abordés.

Travaux réalisés à ce jour :

- Travaux de peinture du 12 place de la Mairie.
- Pose du revêtement de sol de la cuisine du 14b place de la Mairie.
- Début des démolitions du 26 place de la Mairie RdC droite.

Travaux prévus en 2024 :

- Couverture des 12 et 14 place de la Mairie 40 762 € en attente de subventions.
- Fenêtres de la salle des fêtes 34 346 € en attente de subventions.
- Passerelle de la salle des fêtes 20 283 € en attente de subventions.
- Lasure de la Maison des Services et peinture balustrades Maison des Services, Salle des Fêtes et salon de coiffure.
- Devis à demander pour la porte de l'Ecole de Musique côté cours.
- Diagnostique de l'ALE pour les logements toujours en attente.
- Logement au premier étage de la Mairie en attente.

Réhabilitation du logement 26 place de la mairie :

Un devis a été demandé pour la réalisation de l'ensemble de la plomberie. Le plancher bois de la chambre à coucher est en mauvais état et dépourvu d'isolation. Un devis a été demandé pour le remplacer par un plancher béton isolant. Le montant s'élève à 3 096 €. La commission émet un avis favorable pour cette réalisation.

- AIDE DE JEUX

39 questionnaires réceptionnés en mairie.

Monsieur LANEAU donne lecture des résultats et précise que l'étude et les aménagements sont en cours.

Le Conseil Municipal devra prendre position sur la situation de l'aire de jeux. Les résultats du questionnaire se portent sur l'emplacement « rue des tonneliers ». L'appartenance du terrain devra être confirmée avant la réalisation du projet.

- PROJET EOLIEN ENERGIETEAM

Les membres du Conseil Municipal ont accepté par 5 voix pour et 4 voix contre le projet éolien d'Energie Team, lors du Conseil en date du 16 février 2024.

Cette délibération n'a pas été prise, car il a été omis de rappeler que tout membre du Conseil Municipal dont la famille, les proches ou lui-même tireraient un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet éolien aujourd'hui considéré, est susceptible d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêts, dès lors qu'il assiste à la séance du conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur du projet éolien.

Avant délibération,

Monsieur DEVIE Jean, Conseiller possiblement concerné est invité à quitter la séance.

Le conseil Municipal réunit en comité restreint, après en avoir délibéré à 4 voix pour et 3 voix contre, Donne un avis favorable au développement du projet éolien de la société ENERGIETEAM sur son territoire communal.

Autorise la société ENERGIETEAM à réaliser les études nécessaires à l'obtention des différentes autorisations auprès des services instructeurs.

Autorise monsieur LANEAU Philippe, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, à signer tous documents et conventions inhérents à ce projet éolien avec la société ENERGIETEAM et/ou avec la ferme éolienne à laquelle la société ENERGIETEAM transférerait ses droits, sur le territoire de la Commune, et notamment ;

Autorisation d'utilisation de voies du domaine public de la Commune.

Promesse de servitudes sur des voies du domaine privé de la Commune : servitudes permanentes, survol de pâles d'éoliennes, accès et confortements des voies et réseaux.

Promesse de servitudes temporaires : élargissement des voies et pause d'un mât de mesure pour les études.

QUESTIONS DIVERSES

M. LANEAU Philippe :

Enquête publique VALECO : une enquête publique d'une durée de 34 jours se déroulera du lundi 15 avril 2024 au samedi 18 mai 2024 inclus. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Chaumont-Porcien. Le dossier est disponible en consultation sur poste informatique aux heures habituelles d'ouverture au public les lundis, mardis et jeudis de 14h à 17h.

Le Commissaire-enquêteur siégera selon les permanences suivantes :

A la mairie de Chaumont-Porcien, lundi 15 avril 2024 de 14h à 17h et le samedi 18 mai 2024 de 15h à 18h.

A la mairie de Givron : jeudi 25 avril 2024 de 13h à 16h.

A la mairie de Doumely-Bégny : mardi 30 avril 2024 de 10h à 12h et le mardi 7 mai 2024 de 10h à 12h.

Terrain de football : il n'y a plus d'activité. Faut-il encore passer une demi-journée à tondre le terrain. Le terrain doit être propre pour les vacances et le 14 juillet pour le feu d'artifice. Il est demandé qu'une bande de 25 mètres devant le but soit tondue par les employés communaux pour que les enfants puissent en disposer. Le reste du terrain sera fauché.

Salon de coiffure : malgré toutes les propositions, l'éventuelle candidate ne peut pas reprendre le salon. Seules les créations sont subventionnées.

Remise en état des portes de cimetières, rambardes d'escalier et balcon : un devis a été demandé pour la remise en peinture des portes de cimetières, rambardes d'escalier et balcon. Couleur à déterminer.

M. JADART Michel :

Dégradation voirie : en face la boulangerie, le revêtement de route est défectueux. Les travaux ont été réalisés en 2018. Questionnement sur la garantie décennale.

Lagunage : à quoi sert le lagunage ? L'entretien coûte plus de 700.00 euros à la commune. Contacter la Communauté de Communes des Crêtes pré ardennaises pour une éventuelle prise en charge.

Mme BERNARD Marie-Claude :

Bois situé route de Rocquigny : que faire avec cette parcelle de bois. Laisser pousser ? vendre ou échanger. Possibilité de faire replanter par une école.

M. DEVIE propose dans un premier temps de chercher les riverains.

M. SAMYN Philippe :

Fête du sport : inauguration du parcours santé dernièrement. Il est proposé de faire la fête du gymnase ou fête du sport avec toutes les associations. Coût de 200 euros à la commune pour l'organisation, sur un samedi ou un dimanche. Les membres du Conseil Municipal sont d'accord sur cette proposition.

M. PAIN Anthony :

Passerelle de la salle des fêtes : constat lors d'une location, que la passerelle est très glissante. Il faut remédier à ce problème rapidement ou interdire l'accès.

M. LANEAU rappelle que la passerelle fait partie des priorités cette année et que les travaux seront réalisés avec ou sans subvention.

Séance levée à 21H30.

Le secrétaire de séance
BERNARD Marie-Claude

Mme Bernard


Le 1^{er} Adjoint pour le Maire empêché
LANEAU Philippe



